



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-42

L'an deux mille vingt cinq à 10h302
Le 10 juin, à Chalons en Champagne

Date de convocation	30 avril 2025
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M Emmanuel BAUDART
M. Farid BESSADI
M. Philippe CLAUDE
M Dominique COLLIN
Mme Danièle COMBE
Mme Maria DE BONI
M Bernard DEKENS
Mme Ines DE MONTGON
Mme Sylviane DENIS
M Alain DUPOMMIER
M Mickael DUFLOX
Mme Dominique FLORES
M Eric GILLARDIN
M Jean Yves JONET
M Benoit JOURDAIN

M Yvon HUMBLLOT
M Michel LALLEMAND
M André LIEBEAUX
M Christian MAGISSON
M Sébastien PAULET
M Elie PERRIOT
M Alain REUTER
M. Jean SIMONIN
M Daniel THOMAS
M Géry TRONÇON
M Jean François VALLOIRE
M Claude VALDENNAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – PROJET « DIGUES »

Résultat du vote
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-42

Objet de la délibération :

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – PROJET « DIGUES »

L'objectif de cette mission de maîtrise d'œuvre est de définir précisément les travaux de confortement nécessaires à la mise en sécurité de la digue du port de Givet conformément à l'arrêté préfectoral, notamment l'article 19, portant autorisation du système d'endiguement de Givet.

Un appel d'offres a été lancé pour choisir le maître d'œuvre du projet.

Le règlement de consultation exigeait que les groupements candidats aient obligatoirement l'agrément « digues et barrages ».

Trois offres ont été déposées dans les délais et disposent de l'agrément digues et barrages :

- ISL ingénierie
- BG Ingénieur conseil
- ANTEA

La CAO du 04/06/25 a donc retenue l'offre de ISL INGENIERIE pour un taux de rémunération (t) à 3,45% soit un montant de 340 805€ HT.

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Après avis de la CAO du 4/6/25 et du bureau syndical ;

Le Conseil Syndical de l'EPAMA :

- **PREND ACTE** de la décision de la commission d'appel d'offres du 04/06/2025
- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre à ISL INGENIERIE pour un taux de rémunération (t) à 3,45% soit un montant de 340 805€HT.
- **AUTORISE** le Président à signer le marché et tous les actes afférents à cette décision

Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

